

Arrêté du 29 décembre 2010 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TGI de Castres
NOR : JUSB1100602A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Madame CHAUVIGNE Yvette, épouse BERENGUER, greffière du premier grade, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante du tribunal de grande instance de Castres, en remplacement de Madame FAUVEL Sandrine, épouse MOAL.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 29 décembre 2010

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle

Françoise LESTRADE